Le budget--M. Larrivée

mettre en oeuvre maintenant le troisième volet de sa stratégie visant à accélérer la création de places supplémentaires en garderies, en raison de la situation financière. Par ailleurs, il continuera de partager les coûts des services provinciaux de garde d'enfants en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, et il prendra toutes les mesures voulues d'ici la fin de son mandat afin d'atteindre ses objectifs en matière de garde d'enfants.

Un certain nombre d'autres réductions de dépenses ont été annoncées dans le Budget. Elles touchent l'appareil de l'État, les subventions aux entreprises et les versements aux sociétés d'État. Globalement, ces réductions, une fois concrétisées, ajouteront deux milliards et demi environ à notre programme de maîtrise de la dette. Enfin, le comité d'examen des dépenses poursuivra ses travaux afin que le gouvernement garde bien en main ses dépenses.

• (1610)

Notre gestion attentive des ressources gouvernementales, de vos ressources, s'applique également à d'autres secteurs. Les dépenses du développement régional demeureront une priorité du gouvernement. De fait, elles seront haussées de 35 p. 100 au cours des cinq prochaines années, comparativement aux cinq dernières. La hausse sera toutefois inégale d'une année à l'autre, afin qu'il soit possible d'établir un cadre de financement soutenable à long terme.

Nous poursuivrons aussi notre programme de privatisation notamment en vendant la participation résiduelle du gouvernement dans Air Canada, en vendant deux anciennes divisions d'Énergie atomique du Canada et en accélérant l'examen des dossiers de sociétés privatisables. [*Traduction*]

Les efforts que nous avons faits pour que Postes Canada devienne autonome ont été couronnés de succès. Non seulement la société a réalisé des bénéfices l'année dernière, mais elle commencera à payer des dividendes au gouvernement et l'augmentation des frais d'affranchissement de première classe de 2 cents prévue pour le mois de janvier ne sera que d'un cent. Les efforts déployés pour veiller à ce que les recettes fiscales soient dépensées à bon escient ne seraient pas entièrement fructueux si l'on ne s'occupait pas des transferts aux particuliers. Le système de protection sociale est important pour nous tous et il faut le préserver et l'assurer pour le présent et pour l'avenir, ce qui signifie que des programmes comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales doivent viser avant tout à aider les petits salariés et la classe moyenne et qu'ils ne doivent pas subventionner les nantis. C'est pourquoi on proposait dans le budget d'instituer un mécanisme fiscal pour recouvrer ces paiements auprès des contribuables à revenu élevé. Ceux dont le revenu net est supérieur à 50 000\$ rembourseront ces avantages au taux de 15 p. 100. Cette mesure ne visera

qu'environ 4 p. 100 de ceux qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse et que quelque 14 p. 100 de ceux qui reçoivent les allocations familiales, et elle sera mise en oeuvre progressivement sur trois ans.

[Français]

Quiconque est admissible continuera de recevoir un chèque. Ce mécanisme de remboursement fait en sorte que ceux qui sont dans le besoin garderont la totalité de leurs prestations, et que ceux qui jouissent de revenus élevés en rembourseront une partie proportionnelle à leurs revenus.

Le Budget augmente par ailleurs certains impôts. Les contribuables à revenus élevés contribueront à corriger le déséquilibre entre les recettes et les dépenses du gouvernement, de sorte que ce sera l'actuelle génération qui financera les programmes d'aujourd'hui et contribuera à maîtriser la dette. L'ensemble de ces mesures permettra de ramener les recettes globales en proportion de l'économie à leurs nivaux antérieurs du début des années 1970, avant que les déficits ne s'emballent quand John Turner était ministre des Finances.

Les augmentations de recettes prévues dans le Budget contribuent davantage à la maîtrise de la dette que la réduction des dépenses. Les compressions de dépenses ne suffisaient pas seules à atténuer la menace de la dette, celle-ci étant trop importante et trop grave. Les nouvelles mesures fiscales sont conçues pour s'appliquer davantage aux contribuables qui ont les moyens de payer davantage.

Un nouvel impôt sera levé sur le capital employé au Canada des grandes sociétés et qui dépasse 10 millions. Ce nouvel impôt permet de garantir que toutes les grandes sociétés paieront au moins un minimum d'impôt chaque année. Les petites et moyennes entreprises ne seront pas assujetties à ce nouvel impôt, mais une modification de la surtaxe sur les revenus des sociétés portera leur taux d'imposition à 12,8 p. 100. Ces deux mesures hausseront les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés de plus de 7 p. 100, soit de presque un milliard au cours de leur première année d'application.

Les taxes et droits sur les cigarettes seront augmentés de 4\$ la cartouche, des augmentations proportionnelles étant prévues pour les autres produits du tabac, ainsi que l'ont proposé un certain nombre d'organismes de santé. La taxe d'accise sur l'essence sera haussée d'un cent le litre, et d'un autre cent le litre en janvier 1990.

[Traduction]

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, la surtaxe actuelle sera augmentée de deux points de pourcentage à compter du 1^{er} juillet. Une surtaxe supplémentaire de 3 p. 100 sera imposée aux contribuables dont le revenu dépasse 70 000\$. Ces mesures visent à demander à ceux qui le peuvent de contribuer davantage. Elles permettront d'accroître les recettes provenant de